

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2022 – TEMP 152

Demande présentée le : 15 décembre 2022
Par : TORRUBIA SCHOHN Céline
Demeurant à : 44 ter rue de l'Hôtel de Ville à JUZIERS (78)
Au bénéfice d' : elle-même
Adresse : idem ci-dessus
Surface occupée : 2 emplacements de stationnement

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public pour raccordement de la fibre par l'opérateur FREE,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79

ARRETE

Article 1 : Madame TORRUBIA SCHOHN Céline est autorisée à occuper le domaine public sur le parvis de la mairie ou les trois premières places de stationnement en zone bleue (côté rue de l'Hôtel de Ville) situés place du général de Gaulle à JUZIERS (78) :

le jeudi 22 décembre 2022 de 09 heures 00 à 12 heures 00.

Article 2 : Ce déménagement nécessitera :

- Mise en place d'une signalisation d'interdiction de stationner la veille à demander auprès des services techniques ou neutralisation des trois premières places avec les véhicules personnels du demandeur.

Article 3. Le stationnement devant la mairie ou sur les trois premières places zone bleue s sera interdit et déclaré comme gênant conformément aux dispositions de l'article 417-10 du code de la route.

Madame TORRUBIA SCHOHN Céline est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée.

A JUZIERS, le 19 décembre 2022

Le maire, Ketty VARIN
P/O le 1^{er} adjoint, Cédric GUILLAUME

